

LICENCIEMENT RETRAITES HARO SUR LES FONCTIONNAIRES

Le gouvernement, qui doit désormais faire face aux déficits abyssaux qu'il a lui-même creusés, est à la recherche de l'économie tout azimut qui le fera revenir dans les critères de Maastricht. Sa solution : faire payer aux chômeurs et aux salariés (notamment aux fonctionnaires), la facture des dons au MEDEF qui ont détruit un million d'emplois en 2009.

ET L'ETAT INVENTE LE LICENCIEMENT DES FONCTIONNAIRES POUR MOTIF ECONOMIQUE



Le projet de loi de mobilité des fonctionnaires, adopté à l'été 2009, introduit une nouvelle situation dans la carrière : le réorientation professionnelle. Cette situation est celle d'un fonctionnaire dont le poste est supprimé et qui peut, dès lors, être mis en disponibilité d'office s'il refuse trois postes proposés en sachant qu'il n'y a aucune garantie salariale, géographique, ni de quotité de temps de travail (le temps plein n'est pas automatique !). Et la disponibilité, c'est quoi ? Être sans salaire. Comme le nombre de départs à la retraite ne suffit pas, le gouvernement se dote, désormais, d'outils juridiques pour pouvoir réorganiser l'ensemble de ses administrations. Une fermeture de Trésorerie ou de Centre des Impôts, une fusion administrative avec les créations des Directions Départementales Interministérielles permettra désormais de se débarrasser des emplois occupés. La loi telle que votée en 2009 était déjà très dangereuse mais le décret veut aller plus loin : la période dite de réorientation ne durerait que 3 mois et aucune garantie n'existe pour trouver au fonctionnaire un emploi dans son statut particulier !!!

Tout ce que nous dénonçons dès le printemps 2008 se profile en pire !!!

Fonctionnaires privilégiés ???

Le décret ne prévoit ni plan social, ni aucune indemnisation d'assurance chômage !!!



ET L'ETAT PROPOSE DE REDUIRE LES PENSIONS

Et maintenant, on parle des pensions, qui sont en fait un salaire d'inactivité. En effet, le fonctionnaire n'est pas retraité car il peut être mobilisé par l'Etat en cas de nécessité (ce fut le cas lors de la tempête de 1999). Le gouvernement souhaite modifier les règles de calcul de liquidation des pensions. Le fonctionnaire, aujourd'hui, voit sa pension calculée sur les 6 derniers mois. Compte tenu de la carrière linéaire, le dernier salaire est le meilleur : rallonger la durée de calcul réduirait, de fait, le montant de la pension (3 ans : un échelon, plus : 2 échelons).

Encore une fois, on tape sur le fonctionnaire : aucune réflexion n'est menée sur le financement des pensions. Les suppressions massives d'emplois et le gel des salaires depuis des années ont entraîné cet état de fait. Mais là encore, rien n'est proposé.

Le but de la réforme des retraites et des pensions est le même qu'en 2003 : cela n'est pas d'être mieux rémunéré mais de partir à 60 ans avec, comme ça, une retraite moindre à payer !!!

Fonctionnaires privilégiés ???

La pension est calculée sur 75% du dernier traitement indiciaire brut. Sachant que nos traitements sont formés d'environ 20% de primes, le taux est en réalité plus proche de 60% du dernier salaire.

Le 21 janvier dernier, la CGT a de nouveau alerté les fonctionnaires sur les dangers de ces 2 dossiers. Plus que jamais, l'heure est donc à de nouvelles mobilisations, unitaires, solidaires et puissantes, pour revenir sur les nombreux reculs imposés ces dernières années et obtenir l'abrogation de la loi sur la mobilité et une véritable réforme de progrès pour les retraites.